



Conseil des droits de l'homme

20^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Fidji

Genève, le 29 octobre 2014

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation des Fidji et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national.

Tout en saluant les efforts entrepris par les Fidji dans la mise en œuvre des recommandations faites par la Suisse lors du premier cycle, **la Suisse recommande au gouvernement des Fidji d'accélérer le processus de ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.**

La Suisse salue l'entrée en vigueur de la Constitution et l'abrogation des *Public Emergency Regulations*. Elle regrette néanmoins que le *Public Order Amendment Decree*, le *Media Industry Development Decree 2010*, le *Crimes Decree 2009* ainsi que la Constitution continuent de limiter de façon disproportionnée les droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association. **La Suisse recommande au gouvernement des Fidji de réviser la Constitution ainsi que les lois nationales pour que les droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association soient garanties sans restrictions autres que celles prévues dans le cadre du droit international.**

La Suisse salue la réponse positive des Fidji d'accepter les demandes de visite par des rapporteurs spéciaux des Nations Unies. **La Suisse recommande au gouvernement fidjien de remettre une invitation permanente aux titulaires de mandat des procédures spéciales des Nations Unies et d'initier sans délai une coopération avec le rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.**

Tout en notant favorablement que la peine de mort pour des crimes ordinaires a été abolie dans le code pénal en 2001, la Suisse encourage le gouvernement des Fidji à abolir la peine de mort pour tous les crimes. **La Suisse recommande au gouvernement d'éliminer, définitivement et sans plus tarder, la peine capitale du code militaire.**

Je vous remercie.

Manuel Engster